



DECLARATION INTERSYNDICALE CONCERNANT LE CHSCTD

Evry, le 7 Avril 2021

Depuis des mois, nous, représentant-es CGT, CFDT, FSU, UNSA des personnels de l'Education nationale de l'Essonne, siégeant au CHSCTD, alertons l'administration, notamment dans le cadre du CHSCTD, sur les risques liés à la situation pandémique actuelle. Les personnels se sont mobilisé-es pour dénoncer les insuffisances en matière de santé et de sécurité au travail. Jusque-là, l'administration n'a répondu que par le déni : le virus circule faiblement dans les établissements scolaires, le nombre de cas est anecdotique... Comment est-il possible, par exemple que le Ministère ait pu tolérer que la définition d'un cas contact à l'école ne soit pas la même que celle utilisée par Santé Publique France et la Caisse nationale d'Assurance Maladie partout ailleurs ?

Les collègues légitimement inquièt-es se sont vu-es refuser le droit de retrait et ont été sanctionné-es financièrement. Au lieu d'écouter les personnels et d'apporter des solutions aux questions soulevées, le Ministère et ses relais locaux ont opposé systématiquement leur totem d'immunité : le protocole sanitaire vous protège. Mais voilà les protocoles successifs ont montré leurs limites, notamment celles liées aux réalités de terrain et au manque de moyens pour les faire appliquer. Le « si possible » a bien souvent permis à nos supérieur-es hiérarchiques de s'exonérer de leur responsabilité en matière de protection de la santé des personnels. Pourtant, nous avons vu chaque jour toutes les problématiques afférentes au non respect des distanciations, toutes celles liées aux masques, au lavage des mains, au brassage des élèves, aux manquements en matière d'hygiène des locaux... Aujourd'hui les faits donnent raison aux inquiétudes exprimées par les OS depuis des mois. Les résultats publiés dans la littérature scientifique ont bel et bien mis en évidence que les écoles jouent un rôle dans la dynamique de l'épidémie.

C'est pourquoi, nous, représentant-es CGT, CFDT, FSU, UNSA des personnels, exigeons des actions et des réponses concrètes quant à leurs conditions de travail et aux risques professionnels auxquels ils.elles sont exposé.es.

Concernant le travail à distance :

Nous dénonçons des injonctions disproportionnées et des pressions sur les personnels en « distanciel » : enseignants, AED et AESH. Contrairement à ce qui a déjà été demandé ces derniers jours, les enseignants n'ont aucune obligation à créer des classes virtuelles : ils restent libres du

choix de leur pédagogie. Pendant le premier confinement, les enseignants ont assuré la continuité pédagogique avec leur matériel personnel, sans aucune formation et se sont adaptés du mieux possible à cette crise. La continuité du service public a été possible grâce à leur bonne conscience personnelle et aux nombreuses heures de travail fournies.

Il est donc impensable que la hiérarchie se permette d'exiger des « justificatifs » du travail effectué (cahier journal, planning des visios classes, supports utilisés, bilan du distanciel...), rajoutant encore des heures de travail aux personnels alors que le télétravail n'a fait l'objet d'aucune convention ni de formation. Il ne peut donc être en aucun cas obligatoire.

L'employeur doit prendre en compte les situations de télétravail dans l'évaluation des risques professionnels inhérents et prendre les mesures de prévention nécessaires. Il n'y a pas eu d'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des personnels, aucun équipement de travail voire un aménagement du poste de travail n'ont été fournis, alors que la réglementation en matière de télétravail le prévoit. Les communications avec son téléphone personnel ne peuvent être exigées. La semaine du 6 au 9 avril pourra se limiter à un lien scolaire avec les élèves (fiches de travail, révisions, lectures, jeux, activités ...).

Par ailleurs certains agents pouvant bénéficier d'une ASA (personnel ne pouvant être placé en travail à distance ou en cas de garde d'enfant), seront en droit de faire cette demande et n'auront donc aucun travail à exercer.

Accueil des enfants des personnels prioritaires :

Là encore, rien n'a été anticipé. La liste des personnes concernées évoluant encore ce week-end de nombreux directeurs et CPC ont été obligés de gérer même le lundi de Pâques l'organisation de cet accueil en cherchant d'autres volontaires face à ces nouveaux besoins et en adaptant les plannings .

Mardi quoi qu'en dise la rectrice, tout n'a pas été facile et nombreux sont ceux qui ont dû faire face à des difficultés, des imprévus.

Mais là encore les enseignants en première ligne ont assuré au détriment parfois de leurs congés pourtant bien mérités et de leur santé.

De plus, certains collègues déjà en difficulté à gérer le distanciel et leurs propres enfants ont subis des pressions et ont été désignés d'office.

Concernant la reprise en présentiel, nous exigeons de l'employeur qu'il :

- fournisse aux personnels des masques chirurgicaux, plus filtrants que les masques tissus ;
- mette en place les moyens de vérifier la bonne qualité de l'air (capteurs Co2, purificateurs d'air si besoin) ;
- teste en priorité les personnels et élèves des écoles et établissements dans lesquels des cas de covid ont été nombreux de façon à repérer les personnes contaminées, et mette en place, dans ces situations, avec les autres services de l'État, une analyse des eaux usées ;
- autorise pour tous les collèges, la reprise des cours le 3 mai en demi-jauges.

L'administration doit en outre proposer la vaccination et l'organiser pour les personnels des établissements scolaires, selon un calendrier prévisionnel, avant la reprise des cours en présentiel, soit le 26 avril pour le 1er ° et le 3 mai pour le 2nd°. La priorité doit être donnée au 1er ° et notamment aux écoles maternelles, mais aussi aux dispositifs ULIS et aux AESH.

Dans les situations de non remplacement, le brassage ne peut plus être la solution de pallier au manque de moyens puisqu'il représente un risque accru pour les personnels et les élèves. Nous exigeons qu'il soit mis fin à l'obligation de prise en charge d'élèves d'enseignants absents, ceci ajoutant de la difficulté et du stress aux collègues sur le terrain.

Nous exigeons la mise en place réelle du tryptique « tester-alerter-protéger » pour chaque collègue. L'administration doit mettre tous les moyens nécessaires pour aider l'Ecole à s'adapter à la situation épidémique, y compris avec un engagement des collectivités locales et une meilleure harmonisation des règles de fonctionnement école/collectivité. Enfin, une nécessaire réflexion devra se porter dans l'avenir sur l'impact de la crise sanitaire sur les élèves et les personnels enseignants et non enseignants, ses conséquences, pour préparer la rentrée scolaire de 2021. La fragilité des collègues sous forte pression, leur épuisement, sont des éléments à prendre en compte.